



11 | Activités d'assistance technique de l'OMC

L'OMC répond aux besoins de renforcement des capacités des pays africains dans le cadre de son programme d'assistance technique. En 2019, elle a continué de contribuer au renforcement des capacités humaines et institutionnelles s'agissant des questions commerciales multilatérales en Afrique au moyen du plan biennal de formation et d'assistance technique. Ce plan est le dispositif qui permet de recenser les priorités et les mécanismes pour la mise en œuvre des activités d'assistance technique, ainsi que les sources de financement et les résultats escomptés de ces activités. Les pays africains ont la priorité dans la mise en œuvre de bon nombre d'activités d'assistance technique liée au commerce.

En 2019, l'Afrique a bénéficié de nombreuses activités nationales, régionales et mondiales.

Ces activités portent sur la totalité du programme de travail de l'OMC, y compris les négociations. Elles sont organisées en réponse aux demandes spécifiques formulées par les pays en fonction de leurs besoins.

Les activités entreprises au bénéfice des pays africains comprennent des activités nationales et régionales sur diverses questions traitées à l'OMC, ainsi que des cours spécialisés dispensés à Genève. Outre ces activités, les participants africains ont suivi plusieurs cours en ligne sur la plate-forme E-Campus de l'Organisation. L'Afrique est le continent qui compte le plus grand nombre d'inscriptions à des cours en ligne de l'OMC.

Le Secrétariat de l'OMC a mené un peu moins de 300 activités d'assistance technique en 2019, y compris des programmes en ligne et en présentiel. Les 47% restants consistaient

en des activités « mondiales » (y compris des cours en ligne), organisées pour la plupart à Genève et destinées à des participants de tous les Membres de l'OMC et gouvernements ayant le statut d'observateur auprès de l'Organisation. 16 % des activités étaient axées sur les pays africains, soit plus que pour toutes les autres régions (OMC, 2020). 50 activités régionales et nationales en présentiel ont eu lieu, y compris des séminaires et des ateliers sur les compétences en matière de négociations commerciales, le tourisme électronique, l'AGCS, l'Accord SPS, l'Accord OTC et les subventions à la pêche, ainsi que des cours de politique commerciale.

Des questions internes, comme le financement des dépenses locales, peuvent empêcher certains pays de tirer parti de toutes les activités ou possibilités offertes par l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT) de l'OMC. Le financement reste un facteur important susceptible d'empêcher les pays africains de tirer pleinement parti des activités organisées par l'IFCT. De fait, les pays africains font souvent l'objet d'arrangements administratifs compte tenu de leur incapacité de verser leur contribution annuelle à l'OMC.

Les pays africains continuent d'être les principaux bénéficiaires de plusieurs autres initiatives d'assistance technique de l'OMC. Celles-ci incluent le Programme de formation des Pays-Bas, qui parraine de jeunes fonctionnaires et leur permet de s'informer sur les questions traitées à l'OMC, sous la direction de fonctionnaires de l'Organisation, et dans le cadre duquel une attention particulière est accordée aux pays africains. Le Programme franco-irlandais de stages pour les missions, quant à lui, finance le détachement de fonctionnaires auprès des missions permanentes de leur pays d'origine à Genève, la priorité étant accordée à l'Afrique et aux PMA dans le cadre du processus de sélection.

Le Secrétariat de l'OMC continue de fournir un appui matériel et analytique en vue d'améliorer la participation des délégations africaines au système commercial multilatéral. Cet appui est fourni à ces Membres dans le cadre de leur participation technique et de la participation de leurs ambassadeurs et de leurs ministres. Le soutien continu apporté par l'OMC aux travaux du Groupe africain et du Groupe des PMA permet à ces délégations de continuer de participer activement aux travaux de l'Organisation et de maintenir leurs besoins et priorités au premier plan.

Le Secrétariat de l'OMC maintient son appui aux efforts d'intégration de l'Afrique. Pendant les négociations relatives à la ZLECAf, il a répondu favorablement aux demandes d'assistance technique présentées par la Commission de l'Union africaine. Par ailleurs, il collabore étroitement avec les fonctionnaires de l'Union africaine et les organismes concernés en vue d'apporter un soutien technique supplémentaire pendant la phase de mise en œuvre de la ZLECAf.

Les pays africains ont la priorité dans la mise en œuvre de bon nombre d'activités d'assistance technique de l'OMC.